SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU HAUT-ALLIER DU 10 MARS 2017

SAGE
Schéma dAménagement et de Gestion des Eaux
Haut-Allier

Partenaires financiers

agence de l'eau Loire-Bretagne
Établissement public du ministère chargé du développement durable

LA RÉGION OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Structure porteuse

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier
Maison du Haut-Allier - 42, avenue Victor Hugo - BP 64 - 43300 LANGEAC
: aude.lagaly@eptb-loire.fr ☎ 04 71 77 36 36

ORDRE DU JOUR

1) Validation du compte-rendu de la séance plénière du 02 novembre 2016,
2) Présentation du rapport d'activités de la CLE 2016 et des perspectives 2017,
3) Avis de la CLE sur le nouveau planning de travaux d'aménagement du barrage de Poutès,
4) Présentation du bilan des connaissances relatives aux impacts du changement climatique à l'échelle du SAGE,
5) Point divers

PREAMBULE

Le 10 mars 2017, en mairie de Langeac, s'est tenue, sous la présidence de Francis ROME la réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier. Les diaporamas des présentations sont annexés au présent document.
Sur les 43 membres qui composent la CLE, 18 étaient présents à cette réunion et 8 d'entre eux possédaient un pouvoir de vote supplémentaire. Cela porte à 60% le taux de représentation de la Commission Locale de l'Eau.

M. ROME rappelle aux membres de la CLE que le SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016, et que la procédure est désormais en phase de mise en œuvre.

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU 02 NOVEMBRE 2017

Mme LAGALY précise que le compte-rendu a été envoyé aux membres de la CLE par courrier électronique le 23 novembre 2016.

Aucune remarque n'est enregistrée, le compte-rendu est donc approuvé.

Délibération 2017-01

2. PRESENTATION ET VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016, PERSPECTIVES 2017

Mme LAGALY présente le rapport d'activités de la CLE pour l'année 2016 et les perspectives envisagées pour 2017.

M. ROUSTIDE, représentant des Sylviculteurs privés de Haute-Loire revient sur la journée d'échanges organisée autour de la continuité écologique et demande si les membres de la CLE seront conviés.

M. ROME répond que cette journée est à destination des élus du territoire et des membres de la CLE.

Aucune autre remarque n'est enregistrée. Le rapport d'activité est validé.

Délibération 2017-02

3. AVIS DE LA CLE SUR LE NOUVEAU PLANNING DES TRAVAUX DE POUTES

Rappel du contexte : Le projet d'aménagement du barrage de Poutès, projet d'amélioration de la continuité écologique très attendu sur l'axe Allier, a été reporté d'une année en raison du contexte économique peu favorable dans le secteur de l'énergie. EDF a donc choisi d'utiliser les délais règlementaires à sa disposition prévus par le cahier des charges de concession pour trouver des solutions permettant d'améliorer l'économie de la concession et de rendre ainsi possible la réalisation du projet Nouveau Poutès. Dans ce cadre, la CLE a été sollicitée par le Préfet de Haute-Loire pour rendre un avis sur le nouveau planning de phasage des travaux.

M. LECUNA, chef du projet Poutès chez EDF, présente dans un premier temps les photographies correspondant aux mesures transitoires mises en place pour améliorer la dévalaison des smolts qui ont consisté :

- à abaisser la retenue jusqu'à la cote d'exploitation ; ce qui permet de passer d'une retenue de 3.5 km à une retenue d'1.5km de long,
- à mettre en place un exutoire de dévalaison spécifique sur une des vannes,
- à mettre en place un suivi acoustique sur les jeunes saumons (en partenariat avec l'Agence Française de Biodiversité et le Conservatoire National du Saumon Sauvage). Un tambour est placé à l'amont de la retenue pour savoir à quel moment la dévalaison des smolts commence. Cette installation permet de piéger les individus pour les marquer.

M. ROME demande si en date du 10 mars 2017, la dévalaison a commencé.

M. LECUNA répond que pour le moment un seul poisson a été capturé.

M. ROUSTIDE s'interroge sur la durée de la dévalaison.

M. LECUNA indique que la dévalaison est rapide, elle s'opère en moins d'un mois.
Il passe ensuite à la présentation du nouveau phasage des travaux, validé par la direction d'EDF et présenté lors du dernier comité de suivi en Préfecture. Il indique que les travaux sont échelonnés au maximum dans le temps tout en restant dans le cadre règlementaire donné par l'Etat. Il explique que ce nouveau phasage augmente les coûts mais reste malgré tout plus intéressant, car permet de maintenir la production 1 an de plus.

2018 = Ouverture d'une brèche sur l'ouvrage pour assurer la dévalaison des smolts
2019 = 1^{e} vidange, suivi de la qualité des eaux, revégétalisation légère
Eté 2020 = 2^{e} vidange
2021 = On retrouve le phasage initial du projet : 3e vidange, l'aménagement n'est plus fonctionnel jusqu'à la fin des travaux prévus en 2023.

M. NOEL-BARON, représentant de l'Etablissement public Loire, s'interroge sur l'impact des vidanges sur le milieu aquatique et notamment sur le transport des sédiments en aval.

M. LECUNA répond que les travaux sont concentrés sur les périodes hydrologiques les plus favorables et que les phases de reconfiguration de la retenue vont permettre de vider les sédiments accumulés pour éviter leur entrainement en aval au moment de la vidange. Les sédiments grossiers se trouvent en amont de la retenue mais l'intérêt de cette opération est d'enlever les matériaux les plus fins. Il indique que quelques particules fines seront inévitablement transportées. Cependant mobilisation du sable se fera surtout lorsque la rivière va re-creuser son lit naturel.

Mme ROUBAUD, Conseillère Départementale de Haute-Loire, s'inquiète quant à l'impact des travaux sur la pratique des sports d'eau vive.

M. LECUNA répond qu'il n'y aura pas de changement de débit et donc aucun impact sur les activités nautiques.

Mme SIMON, directrice du SMAT du Haut-Allier, indique que c'est plutôt sur la qualité des eaux de baignade qu'il risque d'y avoir des répercussions.

M. SCHMITZ, représentant de la DDCSPP, regrette qu'aucun dispositif ne soit mis en place pour les canoés dans le cadre de cette nouvelle reconfiguration.

M. LECUNA rappelle que la navigation est interdite dans le Vieil Allier et ce pour des raisons de sécurité. En effet quand l'usine s'arrête, le débit de 30m^3/s passe directement dans la rivière.

Les membres de la CLE souhaitent que l'ensemble des communes situées à l'aval de l'ouvrage soit informé des travaux.

M. LECUNA précise qu'une action de communication à destination des communes gestionnaires de baignade est prévue (information et suivi hebdomadaires), mais également une diffusion de l'information de manière plus large.

M. ROME propose aux membres de la CLE de rendre un avis favorable sur le projet assorti des remarques suivantes :

- L'augmentation du nombre de vidange (3 au lieu de 1 prévue initialement) va accroître le nombre de périodes où la qualité de l'eau sera dégradée, ainsi que les risques éventuels sur la population piscicole. **Une vigilance particulière devra être accordée au suivi de la qualité de l'eau et ce, pour chacune des trois vidanges. La coordination avec l'Etablissement public Loire, gestionnaire du barrage de Naussac, devra être anticipée en cas de besoin de débit complémentaire nécessaire pour assurer la dilution**.

- La baignade de Monistrol d'Allier, dont la qualité des eaux est classée « excellente » par l'Agence Régionale de Santé, sera impactée plusieurs étés de suite par les travaux. **Une information auprès de l'ARS, de la mairie de Monistrol d'Allier, gestionnaire de la baignade, et auprès des baigneurs devra à minima être apportée pour expliquer la diminution de la transparence de l'eau**. Cette information pourra être développée auprès des prestataires d'eau vive et des communes riveraines de l'Allier.

Délibération 2017-03

4. PRESENTATION DU BILAN DES CONNAISSANCES RELATIVES AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE A L'ECHELLE DU SAGE

L'objet de la présente restitution sur les impacts du changement climatique poursuivait plusieurs objectifs :

- Bilan et restitution des connaissances actuelles sur le territoire du SAGE.
- Sensibilisation de la CLE aux impacts possibles du Changement Climatique.
- Transcription en termes d'enjeux du SAGE.

Synthèse des principaux échanges

Constats d'évolutions récentes qui pourraient être liées au changement climatique :

De nombreux éléments ont été évoqués par la salle :

- Une baisse des débits des sources ;
- Sur les affluents de l'Allier, la Desges notamment, une baisse importante du débit a été constatée ;
- Beaucoup moins de neige et des hivers plus courts ;
- Un décalage des calendriers agricoles : les moissons sont avancées, le cumul des températures à atteindre pour les semis est atteint fin mars. Les pratiques ont déjà commencé à évoluer pour s'adapter : utilisation de variétés plus précoces pour avoir encore de l'eau au moment où les besoins sont les plus importants ;
- La chenille processionnaire a évolué vers le Nord et en altitude, et on a entendu des cigales…
- On a constaté sur les forêts un accroissement de la productivité par plus de CO2, mais également beaucoup de dépérissement dû au manque d'eau.
- La question du soutien d'étiage de Naussac a été évoquée, néanmoins il semblerait que les chroniques d'observation ne soient pas assez longues pour déterminer si on observe effectivement des tendances, et si elles sont en lien avec le changement climatique.
- AEP : des communes sur le plateau de la Margeride sont approvisionnées par camions de pompiers.

Remarque sur les données :
Il est important de bien préciser ce qui a été observé (température de l'air, température de l'eau…), et à partir de quelle référence on a dégagé des tendances. En effet de nombreux chiffres circulent, et si l'on ne fait pas attention à ces éléments on risque de voir des chiffres de tendance très différents, rendant alors ces chiffres moins crédibles.

Intervention sur le stockage hivernal :
Un certain nombre de participants semblent s'accorder sur le fait que les besoins en eau d'irrigation à l'avenir devront être satisfaits par un stockage hivernal.
NB : le stockage hivernal comme mesure d'adaptation aux impacts du changement climatique est fréquemment mis en débat. En effet l'accroissement ou la création de capacité de stockage impliquent souvent des investissements lourds et des infrastructures de long terme. Or un des impacts notables du changement climatique est la non-stationnarité des conditions climatiques et des débits dans le futur. Il ne serait donc plus possible de dimensionner les différents ouvrages uniquement sur des statistiques passées. Face aux incertitudes des projections de débits sous changement climatique, le risque de « mal-adaptation » est important. Un ouvrage de stockage pourrait se révéler sur- ou sous-dimensionné, remettant en cause le retour sur investissement de cette mesure d'adaptation. Enfin, même en cas de politique climatique efficace et de limitation du réchauffement, le climat ne se stabiliserait pas avant plusieurs décennies. Ainsi, une mesure d'adaptation efficace à l'horizon d'une ou deux décennies pourrait se révéler insuffisante à moyen ou long terme, remettant là aussi en cause le retour sur investissement. Sans remettre en cause le stockage hivernal comme mesure d'adaptation aux baisses de débits d'étiage projetées sous changement climatique, il est donc important de considérer les éléments ci-dessus et de se montrer vigilant face au risque de mal-adaptation.

Quelle confiance peut-on avoir dans les projections sur les eaux souterraines ? L'hydrogéologie locale est très complexe, on doute qu'on puisse dire qu'on a une baisse globale de la recharge de 25% sur le territoire. Quels sont les modèles utilisés ?
R : Ce qui est donné ici est une indication du taux de recharge agrégée sur un territoire plus large que le Haut Allier (« Allier amont »). La synthèse de l'étude sur la recharge des eaux souterraines dans le projet Explore 2070 est accessible par le lien suivant ci-dessous.
http://www.gesteau.fr/sites/default/files/explore2070-hydrologie-souterraine.pdf

Intervention sur l'impact du réchauffement de l'eau sur la biodiversité :

24°C est le seuil de mortalité chez les poissons migrateurs. Il y aura donc un déplacement des populations piscicoles vers l'amont pour trouver des refuges thermiques.

Intervention sur la température de l'eau :
Quels sont les impacts des lâchers de Naussac sur la température de l'eau ? Il faudrait prendre en compte ces impacts dans les projections d'évolution des températures.

Intervention sur les ressources en eau pour l'alimentation en eau potable :
A plusieurs reprises dans les réunions, et d'après les problématiques rencontrées par certaines communes pour alimenter les populations en eau potable, l'éventualité d'utiliser le plan d'eau de Naussac comme ressource avait été évoqué. Est-ce que cela pourrait être envisageable ?
R : Pour le moment aucune étude n'est en cours sur ce sujet. De plus, la gestion des étiages de l'Allier via les lâchers de Naussac, se fait à partir de côtes constantes. Si d'autres usages étaient ajoutés, il faudrait faire évoluer les modalités de gestion.

5. Points Divers

Suite à un rappel du contexte, concernant la politique de repeuplement de saumons sur le bassin du Haut-Allier, et des différences de points de vues qui opposent certains organismes en terme de stratégie de gestion du repeuplement, M. ROME propose de solliciter l'Etablissement public Loire pour organiser une audition publique regroupant les services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et tous les partenaires techniques et financiers contribuant au marché « saumon » et ainsi faire remonter la volonté du territoire amont de l'Allier.

Les membres de la CLE valident à l'unanimité cette proposition.

Délibération 2017-04

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 17h30.

Le Président de la CLE du SAGE Haut-Allier,
Francis ROME

ANNEXE 1 : PRESENCES

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier le 10 mars 2017
Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

ORGANISME	Nom	Signature	Donne mandat à:	Signature
Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes	M. Jean-Pierre VIGIER	EXCUSE	Donne Mandat à : Mr Soulier	
Conseil Régional Languedoc -Roussillon	Mme Aurélie MAILLOLS	EXCUSEE	Donne Mandat à :	
Conseil Général de l'Ardèche	M. Bernadette ROCHE	EXCUSEE	Donne Mandat à : Jean Paul ARCHER	
Conseil Général du Cantal	M. Jean-Jacques MONLOUBOU	EXCUSE	Donne Mandat à :	
Conseil Général de la Haute-Loire	Mme Marie-Thérèse ROUBAUD		Donne Mandat à :	
Conseil Général de Lozère	M. Bernad PALPACUER	EXCUSE	Donne Mandat à :	
Conseil Général du Puy de Dôme	Mme Dominique GIRON		Donne Mandat à :	
Représentant les Maires de l'Ardèche	M. Marc CHAMPEL		Donne Mandat à :	
Représentant les Maires du Cantal	M. Jean-Marc BOUDOU		Donne Mandat à :	
Représentant les Maires de Haute Loire	M. Francis ROME		Donne Mandat à :	
	M. Michel BRUN	EXCUSE	Donne mandat à : Mme Roubaud	
	M. Christian VIDAL		Donne mandat à :	
	M. Jean-Paul ARCHER		Donne mandat à :	
	M. Alain FOUILLIT		Donne mandat à :	
Représentant les Maires de Lozère	M. Jean-Paul MEYNIER		Donne mandat à : Mr Noël Baron	
	M. Michel TEISSIER		Donne mandat à :	
~~Représentant les Maires du Puy de Dôme~~	~~M. Olivier HOENNER~~			
Etablissement Public Loire	M. Franck NOEL BARON		Donne mandat à :	
Parc Naturel Régional du Livradois Forez	M. Jean-Robert CHAIZE	EXCUSE	Donne mandat à : Francis ROME	
Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier	M. René SOULIER		Donne mandat à :	
Communauté de communes du Haut-Allier	M. Bernard BACON	EXCUSE	Donne mandat à :	

Etablissement public Loire — Benoît Rosen Carol

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier le 10 mars 2017
Collège des représentants des usagers, riverains, organisations socioprofessionnelles et associatives

ORGANISME	Titulaire ou son representant	Signature	Donne mandat au	Signature
Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire	*Patrick MARTIN*			
Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de la Lozère et de l'Ardèche	*Bernard BAYLE*			
SOS Loire vivante et Association Lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement	*EXCUSEE*			
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire et de la Lozère	*EXCUSE*			
Chambres d'Agriculture de la Haute-Loire et du Cantal	*Mireille GARDES* HUGOHI DIDIER			
Chambres d'Agriculture de la Lozère et de l'Ardèche	*EXCUSE*		Représentant de la Chambre d'agriculture de Haute-Loire	
Union Fédérale des Consommateurs « Que Choisir » de Haute Loire	*EXCUSE*			
Représentants des Sports d'Eaux Vives de Haute Loire et de Lozère	*EXCUSE*			
EDF	*Sylvain LECUNA*			
Syndicat France Hydroélectricité	*EXCUSE*			
Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs de Haute Loire et du Centre Régional de la Propriété Forestière	*René ROUSTIDE*			

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier le 10 mars 2017
Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics

Qualité du titulaire	Représenté par	Nom+Signature	~~Donne mandat au~~	Nom+Signature
Le Préfet Coordonnateur du Bassin Loire Bretagne, Préfet de la Région Centre	M. le Préfet Coordonnateur du Bassin Loire Bretagne, Préfet de la Région Centre ou son représentant	EXCUSE		
Le Préfet de l'Ardèche	M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau de l'Ardèche ou son représentant	EXCUSE		
Le Préfet du Cantal	M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau du Cantal ou son représentant	*Anne LAVEST*		
Le Préfet de la Lozère	M. le Chef de la Mission Inter Services pour l'Eau de la Lozère ou son représentant	*Gilbert FIELBAL*		
Le Préfet de la Haute-Loire	Le Préfet de la Haute-Loire ou son représentant	EXCUSE		
Le Préfet de la Haute-Loire	Le chef de la MISEN de la Haute-Loire ou son représentant	*Jean-Marc REVEILLIEZ*		
DREAL Auvergne	M. le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne ou son représentant	*EXCUSE*	Représentant de la DDT 43	*Jean-Marc REVEILLIEZ*
L'Agence de l'Eau Loire Bretagne	M. le Directeur de la Délégation Allier Loire Amont de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant	*Yannick BAYLE*		
L'Agence Française de Biodiversité	M. le Délégué Régional Auvergne-Rhône-Alpes de la'AFB ou son représentant	*Alain BONNET*		
L'Office National des Forêts	M le Directeur de l'Agence Cantal Haute-Loire ou de l'Agence Lozère ou son représentant	*EXCUSE*		*Alain BONNET*
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Haute-Loire	M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute Loire ou de la Lozère ou son représentant	Schmitt Benjamin		